SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI EN METTANT DANS LE SAC, BAC OU COLONNE DE TRI SÉLECTIF (DE COULEUR JAUNE), LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.

FLACONNAGES ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE

BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON

BOÎTES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES

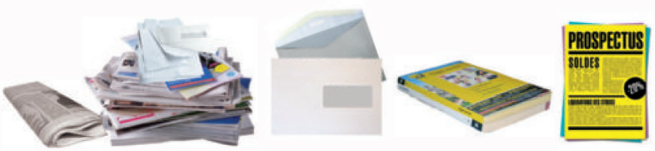

JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, CATALOGUES, ENVELOPPES (AVEC ET SANS FENÊTRE), LIVRES, PROSPECTUS

SACS ET SUREMBALLAGES EN PLASTIQUE

INFOS

Seuls les emballages bien vidés peuvent être recyclés.

- Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles avant de les recycler.
- inutile de laver les emballages, les racler suffit.
- n'imbriquez pas les emballages entre eux.
- ne déchiquetez pas vos papiers.

SAC, BAC OU COLONNE DE TRI JAUNE

DÉPOSEZ DANS LE CONTENEUR À VERRE, LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.

INFOS

Jetez les capsules métalliques dans le bac de tri et les bouchons dans le bac d'ordures ménagères. Attention ! Les verres de table, vitres et miroirs vont dans le bac d'ordures ménagères

FLACONS, POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

CONTENEUR À VERRE

À JETER DANS LE BAC OU LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES

SAC, BAC NOIR

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LE SYDOM :

www.sydom-aveyron.com - Tél. 05.65.68.34.49

Courriel : sydom.aveyron@wanadoo.fr

Scannez-moi pour vous rendre directement sur le site internet du SYDOM

SYDOM
Syndicat Départemental Ordures Ménagères Aveyron